



Syndicat National des Médecins Biologistes

COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS, LE 18/04/2023

INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES : LE SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS BIOLOGISTES DEMANDE LA MISE EN PLACE DU DEPISTAGE GRATUIT POUR LES MOINS DE 26 ANS

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2023 prévoit le dépistage gratuit et sans ordonnance des infections sexuellement transmissibles (IST) pour les moins de 26 ans, sur le modèle de ce qui existe pour le VIH. Mais l'arrêté devant mettre en place cette mesure n'a toujours pas été adopté. Le Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB) demande l'entrée en vigueur du dispositif dans les plus brefs délais.

Le SNMB rappelle l'importance du dépistage afin d'endiguer la croissance des IST telles que la Chlamydia ou le gonocoque.

Fortement ralenti en 2020 au cœur de la crise sanitaire, le dépistage de ces maladies a repris depuis et dépasse même les taux de 2019. Ainsi, en 2021, 2,3 millions de personnes ont été testées pour une infection à Chlamydia (+ 9 % vs 2019), et 2,7 millions pour le gonocoque (+ 6% vs 2019).

La charge mentale de ce dépistage repose essentiellement sur les femmes qui représentent 70 % des dépistages réalisés pour la Chlamydia et 75 % pour le gonocoque. Rappelons que les techniques de dépistages pour ces IST sont non-invasives et indolores, puisqu'il s'agit de collecter un simple échantillon d'urines.

Ces infections sont en nette augmentation et concernent autant les hommes que les femmes. Il existe un accroissement continu du nombre d'infections diagnostiquées en médecine de ville (source Santé Publique France) : en 2021, on estime que **96 900 nouvelles IST à Chlamydia et 21 750 au gonocoque ont ainsi été diagnostiquées en médecine ambulatoire**, soit un doublement par rapport à 2014.

La plupart du temps asymptomatique, une infection méconnue à Chlamydia **peut entraîner une infertilité** chez les femmes ainsi que des grossesses extra-utérines. En conséquence, la Haute Autorité de Santé recommande un dépistage systématique chez les femmes de 15 à 25 ans.

Quant au gonocoque, le risque associé à cette infection est de développer une bartholinite ou une salpingite pouvant entraîner une infertilité ou une grossesse extra-utérine.

« Proposer des dépistages gratuits pour les moins de 26 ans permettra d'augmenter le nombre de personnes prenant l'initiative de se faire dépister », explique le D^r Jean-Claude Azoulay, Président du SNMB. « C'est une mesure de santé publique qui nous semble indispensable face à l'augmentation continue des cas de contamination. Il est urgent que l'arrêté devant mettre en place ce dispositif soit adopté. »

Enfin, le SNMB propose qu'en l'absence d'un médecin traitant, le biologiste médical puisse prescrire directement le traitement aux patients testés positifs à ces IST. *« Cette mesure pourrait faciliter le parcours de soins de nos patients et augmenter les chances qu'ils se soignent rapidement et évitent donc les complications ».*

A propos du SNMB

Fondé en 1927, le Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB) assure la défense des intérêts professionnels, moraux et matériels de ses membres, quel que soit leur diplôme, et participe à l'organisation et à la promotion de la spécialité de biologie médicale.

www.snmbio.com

Contact Presse

Romain Fachéro – +33 7 57 68 31 09 – romain.fachero@agence-constance.fr